

COMMUNE DE SAINT MARCEL-lès-ANNONAY	COMPTE RENDU SUCCINCT <u>Conseil Municipal</u> <u>du 16 juillet 2020 à 20 heures 00</u>
--	--

Président de séance : **Madame Laurence DUMAS, Maire**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **15**

Présent(s) : **DUMAS Laurence, GAY Julien, SOUTRENON Sylviane, BERNARDON Régis, ROZAN Ghislaine, AMATO Anne, BERNARDON Rémy, BOUDRA Noémie, CAVATA Tanguy, MOURIER Guy, MOURIER Marise, QUIBLIER Myriam, ROZAN François.**

Excusé(s) :

Absent(s) : **ABRIAL Yvon, GIRARD Patrice.**

Pouvoir(s) :

Madame Laurence DUMAS, maire ouvre la séance à 20 heures 00.

Désignation du secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du CGCT

Mme Noémie BOUDRA, Conseillère Municipale est désignée secrétaire de séance.

Approbation du dernier procès-verbal

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le dernier procès-verbal.

Nombre de votants : 13

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Budget primitif 2020

Délibération n° 2020-047

Le conseil municipal approuve le budget primitif de l'exercice 2020 qui se résume de la façon suivante :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
<u>DEPENSES</u>	568 685,93 €	1 178 392,46 €
<u>RECETTES</u>	568 685,93 €	1 178 392,46 €

Il autorise Madame le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 13

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Droit à la formation des élus

Délibération n° 2020-048

Le conseil municipal d'inscrire la somme de 1 500 € au budget primitif dans le cadre du droit à la formation des élus, étant précisé, que les élus devront faire connaître leurs besoins de formation en précisant les éléments suivants : objet, coût, lieu, date, durée, bulletin d'inscription, nom de l'organisme de formation.

Il autorise Madame le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
Nombre de votants : 13

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Bail administratif – Cabinet HYPNOSI (avenant n° 3)

Délibération n° 2020-049

De ce fait, elle donne lecture du projet d'avenant l'avenant n° 3 permettant le renouvellement du bail de Madame Catherine GAGLIARDI, Diplômée de la formation « Praticien Hypnose Ericksonienne » pour son local sis 3, Place des Anciens Combattants.

Il autorise Madame le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
Nombre de votants : 13

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Remboursement location salle culturelle (COVID-19)

Délibération n° 2020-050

Le conseil municipal accepte le remboursement de 300 € concernant la location de la salle culturelle de Madame Amandine CHOMEL (COVID).

Il autorise Madame le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
Nombre de votants : 13

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Demande de permissions de voirie ORANGE

Délibération n° 2020-051

Le conseil municipal approuve les trois permissions de voirie demandées par Orange dans le cadre de l'installation de la fibre optique, à savoir :

- Implantation de 10 poteaux : Chemin des Chaillots, Chemin de Combessial, Rue de Châtillon, Rue de la Croix blanche, Chemin des Puits, Route du Lac, Chemin du barrage ;
- Implantation de 2 poteaux : Route de Sassolas, Montée du Grillon ;
- Implantation de 1 poteau : Rue du Platou.

Il autorise Madame le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
Nombre de votants : 13

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Proposition de désignation des membres de la commission communale des impôts directs (CCID)

Délibération n° 2020-052

Le conseil municipal propose une liste de 24 contribuables de la commune afin que le Directeur des finances publiques détermine la composition de la commission communale des impôts directs (CCID) au nombre de 12 (6 titulaires et 6 suppléants).

Il autorise Madame le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
Nombre de votants : 13

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant soumise au débat, Madame le Maire lève la séance à 22 heures 05.

Vu par nous, pour être mis à l'affichage en mairie, le.....17 juillet 2020....., conformément aux dispositions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Laurence DUMAS

